



PMRA APPROVED  
18-MAR-2010 NL  
2009-4487

GROUPE 4 INSECTICIDE

ADMIRE® 240 Insecticide systémique en suspension aqueuse

## SUSPENSION

Pour la suppression des insectes nuisibles dans les cultures maraîchères  
et fruitières et pour le traitement des plantons de pommes de terre

## USAGE AGRICOLE

GARANTIE : Imidaclopride ..... 240 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,1% ou du 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0017% et du 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0006% à titre d'agents de conservation.

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 24094 – LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS



ATTENTION

POISON

BIEN SECOUER AVANT L'EMPLOI

CONTENU NET 1 à 18 litres

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

Bayer CropScience Inc.  
Suite 100, 3131 114th Avenue S.E.  
Calgary, Alberta T2Z 3X2

Ce produit ne contient aucun colorant. Le colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué sur des plantons. La réglementation relative à la « Loi sur les semences » doit être respectée à la lettre lorsqu'on utilise ce produit.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommage aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

## MODE D'EMPLOI

Lire tout le MODE D'EMPLOI avant d'utiliser l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240.

**NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.**

Ne pas appliquer lorsque le vent souffle à plus de 12 à 15 km à l'heure.

Ne pas appliquer de produit ni de plantons traités à moins de 15 mètres d'une tête de puits ou de systèmes aquatiques, y compris marais, étangs, fossés, ruisseaux, lacs, etc.

Dans le cas d'un pulvérisateur à jet porté, ne pas appliquer à moins de 40 mètres d'une tête de puits ou de systèmes aquatiques, y compris marais, étangs, fossés, ruisseaux, lacs, etc.

Ne pas appliquer sur les terrains présentant un risque de ruissellement vers les systèmes aquatiques.

Ne pas appliquer de produit ni de plantons traités lorsqu'il y a risque d'averse dans les 48 heures.

Ne pas préparer la bouillie, ni remplir ou nettoyer l'équipement de pulvérisation à moins de 30 mètres d'une tête de puits ou de systèmes aquatiques.

Ne pas appliquer ce produit à l'aide d'un système d'irrigation de quelque type que ce soit.

Ne pas retourner dans les zones traitées dans les 24 heures suivant une application foliaire de l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240.

Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

## INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

Pour préparer la bouillie à pulvériser, verser une partie de l'eau nécessaire dans le réservoir et, en agitant, verser l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 à dispersion aqueuse. Remplir ensuite le réservoir avec le reste de l'eau nécessaire. La bouillie doit être constamment agitée pendant le mélange et l'application.

## CULTURES DE ROTATION

Dans les endroits traités avec l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240, on peut semer toute culture mentionnée sur une étiquette d'imidaclopride ou toute culture pouvant tolérer l'ingrédient actif, **DÈS QU'IL EST POSSIBLE DE LE FAIRE APRÈS LE DERNIER TRAITEMENT.**

La rotation aux céréales (blé, orge, avoine) est permise après un intervalle d'au moins 30 jours entre le dernier traitement avec l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 et le semis. La rotation aux pois et aux haricots (y compris féveroles, soya, haricots adzuki, haricots mungo, haricots de Lima, haricots d'Espagne, haricots sec et haricots mange-tout) est également permise après un intervalle d'au moins neuf mois entre le dernier traitement et le semis. Aucune autre culture de rotation destinée à l'alimentation humaine ou animale ne peut être semée moins

de 12 mois après le dernier traitement. Les engrais verts et autres cultures de couverture non destinées à l'alimentation humaine ou animale peuvent être semés en rotation tout de suite après le traitement. Ne pas utiliser ces cultures de couverture comme fourrage ni les récolter pour l'alimentation humaine ou animale.

L'imidaclopride est rémanent et comporte des risques élevés d'effet résiduel; il n'est pas recommandé d'utiliser ce produit dans les champs traités avec l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 pendant la saison précédente.

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 fait partie du Groupe 4. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 et à d'autres insecticides du Groupe 4. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 ou les insecticides du même groupe avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Avant d'appliquer l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240, identifier correctement le parasite et s'assurer de respecter les seuils économiques et agronomiques recommandés par les spécialistes provinciaux de la lutte intégrée.
- Inspecter les populations d'insectes traités pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec la Division agricole de Bayer, par Internet à [www.bayercropscience.ca](http://www.bayercropscience.ca) ou par téléphone au numéro 1-888-283-6847.

## RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE DE GESTION DE LA DÉRIVE DE PULVÉRISATION

C'est l'interaction des nombreux facteurs ayant trait à l'équipement et à la température qui détermine le potentiel de dérive de pulvérisation. Le préposé à l'application a la responsabilité de considérer tous ces facteurs lorsqu'il prend les décisions relatives à la pulvérisation. C'EST LE PRÉPOSÉ À L'APPLICATION QUI DOIT VEILLER À ÉVITER LA DÉRIVE DE

**PULVÉRISATION.** Le fait d'éviter les épandages lorsque le vent souffle en direction d'une zone aquatique peut réduire le risque d'une exposition des zones aquatiques écologiquement fragiles.

**RESTRICTIONS DURANT LES INVERSIONS DE TEMPÉRATURES :** Ne procéder à aucun épandage lors des inversions de températures, car le risque de dérive est alors élevé. Les inversions de températures limitent le mélange d'air vertical, si bien que les petites gouttelettes suspendues restent à proximité du sol et se déplacent latéralement dans un nuage concentré. Les inversions de températures se caractérisent par une hausse des températures en altitude et sont fréquentes les nuits où le couvert nuageux est limité et où le vent est léger à nul. Elles commencent à se manifester au coucher du soleil et se poursuivent souvent jusqu'au lendemain matin. Un brouillard au sol peut en déterminer la présence; toutefois, en l'absence de brouillard, on peut reconnaître les inversions par le mouvement de la fumée à partir du sol. La fumée qui forme des couches et se déplace latéralement dans un nuage concentré (temps peu venteux) indique une inversion, tandis que la fumée qui se déplace en hauteur et se dissipe rapidement indique un bon mélange vertical.

#### **RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA PULVÉRISATION PNEUMATIQUE (À JET PORTÉ) DANS LES VERGERS :**

Les pulvérisateurs pneumatiques projettent des gouttelettes dans le couvert végétal des arbres/buissons par le biais d'un jet d'air dirigé radialement ou latéralement.

Il importe donc de suivre les pratiques de gestion de la dérive ci-après :

- Régler les déflecteurs et les systèmes de visée de façon que le jet soit dirigé uniquement vers l'intérieur du couvert végétal.
- Bloquer les buses pointées vers le haut en l'absence de couvert végétal.
- N'utiliser que le volume d'air suffisant pour pénétrer le couvert végétal et obtenir une bonne couverture.
- Faire en sorte que la pulvérisation ne déborde pas de la bordure de la zone cultivée (p. ex., désactiver le pulvérisateur lors des virages aux extrémités des rangées).
- Pour l'épandage dans les rangées extérieures, ne pulvériser qu'en direction du verger.

## APPLICATIONS RECOMMANDÉES - LÉGUMES

| CULTURE        | INSECTE  | DOSE DE l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240   | REMARQUES  |
|----------------|--|---|--|
| Pomme de terre | <p>Doryphore de la pomme de terre</p> <p>Pucerons (y compris pucerons verts du pêcher, pucerons du nerprun, pucerons de la digitale et pucerons de la pomme de terre)</p> <p>Cicadelle de la pomme de terre</p> <p>Altise de la pomme de terre</p> | <p>Application au sol</p> <p>7,5 à 12 mL par 100 m de rang ou 850 mL à 1,3 L à l'hectare (selon un espacement de 90 cm entre les rangs)</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer en bandes étroites dans le sillon. Pour de meilleurs résultats, diriger le jet sur les plantons ou les pommes de terre de semence dans le sillon.</li> <li>• La durée de la suppression peut varier selon le climat et les conditions du sol. On recommande la dose la plus élevée lorsqu'une suppression prolongée est nécessaire.</li> <li>• Ne pas effectuer plus d'une application au sol par saison.</li> <li>• Ne pas faire suivre une application au sol d'une application foliaire.</li> <li>• L'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 procure une suppression prolongée des pucerons et de la cicadelle de la pomme de terre.</li> <li>• L'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 contribue à la répression des altises de la pomme de terre adultes hivernantes au début de la saison.</li> <li>• Inspecter souvent les champs de pommes de terre, en particulier durant la période la plus chaude de l'été. Si les populations d'insectes nuisibles dépassent les seuils établis par les spécialistes de la pomme de terre de la région, appliquer un insecticide foliaire recommandé affichant un mode d'action différent de celui de l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240.</li> <li>• L'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 peut être mélangé en cuve avec RIDOMIL GOLD 480 EC® pour la répression de la pourriture rose (<i>Phytophthora erythroseptica</i>). Consulter l'étiquette de RIDOMIL GOLD 480 EC pour connaître le mode d'emploi et les précautions.</li> </ul> |

|  |  |   |   |
|--|--|---|---|
|  | <p>Doryphore de la pomme de terre</p> <p>Pucerons (y compris pucerons verts du pêcher, pucerons du nerprun, pucerons de la digitale et pucerons de la pomme de terre)</p> <p>Cicadelle de la pomme de terre</p> <p>Altise de la pomme de terre</p> | <p>Traitement des plantons</p> <p>26 à 39 mL par 100 kg de plantons</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• N'appliquer qu'aux endroits offrant une ventilation appropriée ou équipés pour éliminer le brouillard de pulvérisation ou la poussière.</li> <li>• Appliquer à la dose indiquée pour la bouillie diluée pulvérisée sur les plantons, en utilisant un système de pulvérisation fermé muni d'écrans, qui empêchera toute perte de liquide.</li> <li>• Ne pas diluer avec plus de 3 parties d'eau pour une partie d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240. Agiter ou mélanger la solution de pulvérisation, au besoin.</li> <li>• Pour une suppression optimale des insectes, une bonne couverture du planton est nécessaire.</li> <li>• La durée de la suppression variera en fonction de la dose utilisée. Consulter le conseiller agricole, le représentant Bayer ou le détaillant pour obtenir les données pertinentes à votre région. La dose la plus élevée d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 est recommandée lorsqu'une suppression prolongée est nécessaire.</li> <li>• L'insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 supprime les altises de la pomme de terre adultes hivernantes en début de saison.</li> <li>• Dans le cadre de la coupe et du traitement des plantons, on recommande l'application d'un ingrédient inerte absorbant ou d'un fongicide homologué pour le traitement des plantons de pommes de terre.</li> <li>• Mettre les plantons en terre dès que possible après la coupe et le traitement.</li> <li>• Éviter l'exposition prolongée au soleil des plantons traités avec l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240. Ne pas utiliser les plantons traités pour l'alimentation humaine ou animale ou comme fourrage.</li> <li>• Ne faire aucune application ultérieure d'imidaclopride (c.-à-d. d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240) ou d'un autre insecticide du groupe 4 dans le sillon de semis ou sur les feuilles quand les plantons ont été traités avec l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240.</li> <li>• Ne pas appliquer plus de 1,165 litres d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 (0,280 kg de matière active) à l'hectare par année. Ainsi, pour les densités de semis de plus de 2 985 kg de plantons à l'ha, la dose d'application plus élevée (39 mL/100 kg de plantons) ne peut être utilisée. Pour les densités de semis de 2 985 à 4 480 kg de plantons à l'ha, s'assurer que la dose d'application ne dépasse pas 1,165 L à l'hectare. La dose d'application moins élevée (26 mL/100 kg) peut être utilisée pour les densités de semis atteignant 4 480 kg de plantons à l'ha. Ne pas utiliser cette méthode d'application pour les densités de semis supérieures à 4 480 kg de plantons à l'ha.</li> </ul> |
|--|--|---|---|

|   |   |   |  |
|---|---|---|--|
|   | <p>Doryphore de la pomme de terre</p> <p>Pucerons (y compris pucerons verts du pêcher, pucerons du nerprun, pucerons de la digitale et pucerons de la pomme de terre)</p> | <p>Application foliaire</p> <p>200 mL à l'hectare</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour une suppression optimale, une bonne couverture foliaire est nécessaire.</li> <li>• Voir le manuel d'utilisation du pulvérisateur pour connaître les volumes d'eau, les pressions et les réglages recommandés.</li> <li>• Un maximum de deux applications foliaires d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 peuvent être effectuées par saison.</li> <li>• Appliquer la dose indiquée lorsque le nombre d'insectes commence à augmenter mais avant l'établissement d'une population dommageable. Inspecter les champs et faire un nouveau traitement, au besoin. La suppression des pucerons peut demander deux applications effectuées à au moins 7 jours d'intervalle.</li> <li>• Ne pas faire une application foliaire d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 après une application au sol ou un traitement des plantons avec l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 sur la même culture.</li> <li>• Attendre au moins 7 jours entre la dernière application d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 et la récolte.</li> </ul> |
| <p>Tomate (de plein champ)</p> <p><i>Ontario, Québec et Maritimes seulement</i></p> | <p>Doryphore de la pomme de terre</p>   | <p>Application au sol au repiquage</p> <p>7 à 10 mL/100 mètres de rang</p> <p>Voir le tableau de conversion n° 1 pour le traitement en bande, selon les divers espacements entre les planches (rangs)</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer la dose indiquée dans le sillon au moment du repiquage.</li> <li>• L'application peut être effectuée à même l'eau du repiquage ou à l'aide d'un pulvérisateur réglé exclusivement pour l'application d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240. L'application doit être dirigée vers la zone des racines.</li> <li>• La dose d'application influence la durée de la suppression. Utiliser la dose élevée lorsqu'on prévoit, au moment du repiquage, que le degré d'infestation sera fort ou continu.</li> <li>• Ne pas effectuer plus d'une application au sol par saison.</li> <li>• Ne pas faire suivre une application au sol d'une application foliaire.</li> </ul>   |
|   |   | <p>Application foliaire</p> <p>200 mL à l'hectare</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour une suppression optimale des insectes, une bonne couverture foliaire est nécessaire.</li> <li>• Pour de meilleurs résultats, appliquer avant l'établissement d'une population dommageable.</li> <li>• Un maximum de deux (2) applications foliaires d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 peuvent être effectuées par saison.</li> <li>• Ne pas faire une application foliaire d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 après une application au sol d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 sur la même culture.</li> <li>• Prévoir au moins 5 jours entre les applications foliaires. Attendre au moins 7 jours entre la dernière application et la récolte.</li> </ul>   |

|  |                             |   |  |
|--|-----------------------------|---|--|
| <p>Laitue de plein champ<br/>(pommée et en feuilles)</p> <p><i>Colombie-Britannique, Ontario, Québec, Nouvelle-Écosse et L'île du Prince-Édouard seulement</i></p> | <p>Puceron de la laitue</p> | <p>Arrosage des alvéoles des plants à repiquer</p> <p>10,2 mL par 1000 plants</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arroser chaque alvéole (plant) avant le repiquage.</li> <li>• Mettre la dose indiquée dans suffisamment d'eau pour que l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 atteigne la zone des racines sans toutefois s'écouler de l'alvéole.</li> <li>• ATTENTION : Mettre des gants au moment du repiquage.</li> <li>• Ne pas faire plus d'une application d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 par saison dans le même champ.</li> <li>• Ne pas faire suivre un arrosage des alvéoles d'un arrosage des plants repiqués ou d'une application foliaire.</li> <li>• Attendre au moins 21 jours entre l'application d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 et la récolte.</li> </ul>   |
|  |                             | <p>Application au sol</p> <p>- Arrosage des plants repiqués</p> <p>650 mL à l'hectare</p> <p>Voir le tableau de conversion n° 2 pour le traitement en bande, selon les divers espacements entre les rangs</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire un arrosage insecticide des plants repiqués.</li> <li>• Appliquer la dose indiquée dans 2000 L d'eau à l'hectare, en une bande étroite (maximum de 5 cm) directement sur le rang.</li> <li>• Utiliser suffisamment d'eau pour assurer une bonne infiltration jusqu'à la zone des racines.</li> <li>• Faire un seul arrosage insecticide par saison dans le même champ.</li> <li>• Ne pas faire suivre un arrosage insecticide des plants repiqués d'une autre application d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 dans le même champ au cours de la même saison.</li> <li>• Attendre au moins 21 jours entre l'application d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 et la récolte.</li> </ul>  |
|  |                             | <p>Application foliaire</p> <p>200 mL à l'hectare</p>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour une suppression optimale, une bonne couverture foliaire est nécessaire.</li> <li>• Voir le manuel d'utilisation du pulvérisateur pour connaître les volumes d'eau, les pressions et les réglages recommandés.</li> <li>• Deux applications foliaires peuvent être effectuées sur une culture de laitue de plein champ; un maximum de deux applications foliaires par saison est permis dans le même champ.</li> <li>• Ne pas effectuer une application foliaire d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 suite à une application au sol (arrosage des plants repiqués, arrosage des alvéoles des plants à repiquer) sur la même culture.</li> <li>• Attendre au moins 7 jours entre la dernière application d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 et la récolte.</li> </ul> |

|  |  |   |   |
|--|--|---|---|
| <b>Groupe de Cultures</b><br><u>5:</u><br>Brocoli,<br>Brocoli de Chine (borécole),<br>Rappini,<br>Choux de Bruxelles,<br>Chou,<br>Chou chinois (pak-choï),<br>Chou de Chine (pé-tsaï),<br>Moutarde joncée (gai-choï),<br>Chou-fleur,<br>Chou brocoli,<br>Chou cavalier,<br>Chou frisé,<br>Chou-rave,<br>Mizuna,<br>Feuilles de moutarde,<br>Moutarde épinard,<br>Feuilles de colza | Pucerons (y compris pucerons du chou, pucerons verts du pêcher, pucerons du navet) | Épandage en bandes latérales<br>(injection dans le sol)<br>730 mL à l'hectare | <ul style="list-style-type: none"> <li>• APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT</li> <li>• Appliquer lorsque les plants sont établis.</li> <li>• Épandage en bandes latérales par injection dans le sol à une profondeur de 2,5 cm ou plus et en deçà de 5 à 10 cm du côté de chaque rang.</li> <li>• Appliquer en utilisant un volume d'eau suffisant pour assurer une application uniforme.</li> <li>• Faire une application par saison.</li> <li>• Respecter un délai de 21 jours entre le traitement et la récolte.</li> </ul>   |
|  |  | Application foliaire<br>200 mL à l'hectare                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT</li> <li>• Ajouter suffisamment d'eau pour assurer une bonne couverture et ainsi obtenir un degré de suppression approprié.</li> <li>• Appliquer lorsque les seuils économiques indiquent que le traitement est nécessaire.</li> <li>• Jusqu'à 2 applications par saison; ne pas effectuer une application foliaire après l'épandage en bandes latérales.</li> <li>• Prévoir au moins 7 jours entre les applications.</li> <li>• Respecter un délai de 7 jours entre le traitement et la récolte.</li> </ul> |

TABLEAU DE CONVERSION N° 1 : TRAITEMENT EN BANDE

|   |              |              |              |              |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Espacement entre les planches (rangs) :<br>cm<br>(pouces) | 76<br>(30)   | 152<br>(60)  | 152<br>(60)  | 168<br>(66)  |
| Rangs par planche   | Simple       | Simple       | Double       | Double       |
| Faible dose :<br>mL/100 mètres de rang<br>(mL/ha)         | 7<br>(920)   | 7<br>(460)   | 7<br>(920)   | 7<br>(835)   |
| Dose élevée :<br>mL/100 mètres de rang<br>(mL ou L/ha)    | 10<br>(1,30) | 10<br>(0.66) | 10<br>(1,30) | 10<br>(1,20) |

TABLEAU DE CONVERSION N° 2 : TRAITEMENT EN BANDE SELON LES RANGS

|           |   |                      |                      |                      |                      |
|-----------|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
|           | Dose en mL/1000 m de rang<br>selon un espacement entre les rangs de : |                      |                      |                      |                      |
| Dose/ha   | 30 cm<br>(12 pouces)  | 35 cm<br>(14 pouces) | 40 cm<br>(16 pouces) | 45 cm<br>(18 pouces) | 50 cm<br>(20 pouces) |
| 650 mL/ha | 19,5  | 22,8                 | 26                   | 29,3                 | 32,5                 |

## APPLICATIONS RECOMMANDÉES - FRUITS

| CULTURE  | INSECTE   | DOSE DE l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 ** | REMARQUES   |
|--|---|--|---|
| Pomme  | Traitements de postfloraison :<br><br>Puceron vert du pommier<br>Puceron rose du pommier<br><br>Punaise de la molène<br>Mineuse des feuilles*<br><br>Cicadelle blanche du pommier | 230 mL/ha<br><br>380 mL/ha<br><br>200 mL/ha                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer sur les feuilles la dose indiquée sous forme de bouillie diluée ou concentrée, au besoin, après la pollinisation et le retrait des abeilles du verger.</li> <li>• Une bonne couverture foliaire est nécessaire pour obtenir une suppression optimale des insectes.</li> <li>• Un maximum de deux applications foliaires d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 peuvent être effectuées par saison.</li> <li>• Attendre au moins 7 jours entre le dernier traitement et la récolte.</li> </ul>   |
| <p>*Pour la suppression de la mineuse des feuilles de première génération, effectuer la première application dès que la pollinisation est terminée et que les abeilles ont été retirées du verger. Pour supprimer la mineuse des feuilles de façon optimale, effectuer l'application le plus tôt possible. Pour la mineuse des feuilles de deuxième génération, on obtient une suppression optimale des œufs et des premiers stades larvaires en appliquant le produit tôt pendant la période de vol des adultes. Un deuxième traitement peut être nécessaire 10 jours plus tard si la population demeure élevée ou si les générations se chevauchent. Une seule pulvérisation peut ne produire qu'une répression des insectes. L'insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 ne supprime pas les insectes aux derniers stades larvaires. La mineuse des feuilles est devenue résistante à d'autres insecticides utilisés de façon répétée. Comme avec tout autre insecticide, utiliser l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 en se conformant aux stratégies de gestion de la résistance établies pour la région.</p> |   |  |   |
| Pêche,<br>Nectarine  | Traitements de postfloraison :<br><br>Pucerons (y compris pucerons verts du pêcher)   | 230 mL/ha  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT (y inclus la pulvérisation pneumatique (à jet porté).</li> <li>• Appliquer la dose indiquée sous forme de pulvérisation foliaire après la pollinisation et le retrait des abeilles du verger.</li> <li>• Surveiller les populations de pucerons. Consulter les directives provinciales et les spécialistes agricoles de la région.</li> <li>• Pour une suppression optimale, une couverture complète et uniforme du feuillage est nécessaire.</li> <li>• Appliquer dans un volume de pulvérisation minimum de 500 L d'eau par hectare. Voir le manuel d'utilisation du pulvérisateur pour connaître les volumes d'eau, les pressions et les réglages appropriés.</li> <li>• Inspecter les champs et faire un nouveau traitement, au besoin.</li> <li>• Un maximum de deux (2) applications foliaires d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 peuvent être faites par culture par année.</li> <li>• Attendre au moins 7 jours entre les traitements</li> <li>• Ne pas appliquer dans les 7 jours précédant la récolte.</li> </ul> |

|   |   |                  |  |
|---|---|------------------|--|
| <p>Cerises douces et acides</p> <p><i>Colombie-Britannique et Ontario seulement</i></p> | <p>Traitements de postfloraison :</p> <p>Trypète occidentale des cerises, trypète noire des cerises</p> | <p>233 mL/ha</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifier la présence d'adultes de la trypète des cerises et faire une application foliaire dans les 6 jours suivant l'apparition des premières trypètes.</li> <li>• Une bonne couverture foliaire est nécessaire pour obtenir une suppression optimale des insectes.</li> <li>• Consulter les directives provinciales et les spécialistes agricoles de la région.</li> <li>• Un maximum de cinq (5) applications foliaires d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 peuvent être faites par culture par année.</li> <li>• Attendre au moins 10 jours entre les traitements.</li> <li>• Ne pas appliquer dans les 10 jours précédant la récolte.</li> </ul> |
|---|---|------------------|--|

\*\*On détermine la quantité d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 nécessaire à l'hectare selon la taille des arbres et leur frondaison. La dose tient compte d'une norme de 3000 litres de solution de pulvérisation diluée à l'hectare pour les arbres de taille moyenne (4,5 à 5,5 m). Pour calculer la dose requise pour supprimer les pucerons sur un hectare de petits arbres fruitiers, par exemple, multiplier 77 mL d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 par le nombre de milliers de litres de solution de pulvérisation nécessaire pour assurer le mouillage complet des feuilles sans provoquer de ruissellement. Pour les solutions concentrées, appliquer la même quantité de produit à l'hectare que pour la bouillie diluée, selon la taille des arbres et leur frondaison.

| APPLICATIONS RECOMMANDÉES – BLEUET EN CORYMBE |                      |  |           |
|---|----------------------|--|-----------|
| CULTURE                                       | INSECTE<br>Réprimé * | DOSE DE<br>l'Insecticide<br>systémique en<br>suspension<br>aqueuse<br>ADMIRE 240 | REMARQUES |
|   |                      |  |           |

|   |   |   |   |
|---|---|---|---|
| <p>Bleuets en corymbe en Ontario et au Québec seulement</p> | <p>*Réduction de populations de<br/>Larves du scarabée japonais et<br/>du hanneton européen</p> | <p>Application au sol<br/>- Arrosage sur le champ<br/><br/>1,2 L/ha</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT</li> <li>• La nécessité et la période de l'application doivent s'appuyer sur un contrôle du site, sur des expériences ou des dossiers antérieurs, sur la prise au piège de sujets adultes au cours de la saison ou sur d'autres méthodes.</li> <li>• Appliquer sur le sol et autour et en dessous des buissons de bleuets et sur les rangs recouverts d'herbe, le milieu des rangs, les voies de passage, les promontoires et les autres surfaces herbeuses dans le champ de bleuets et tout autour.</li> <li>• Appliquer tout juste avant ou pendant l'éclosion des œufs des insectes ciblés.</li> <li>• Appliquer dans 200 L d'eau par hectare.</li> <li>• Éviter d'appliquer dans les zones engorgées ou saturées d'eau, ce qui ne permettrait pas à la matière active de s'infiltrer jusqu'aux racines des plantes.</li> <li>• Une irrigation suffisante (p. ex., 5 à 10 mm sur le gazon) doit se faire dans les 24 heures suivant l'application afin que la matière active s'infiltrer jusqu'aux racines, mais il faut éviter l'irrigation excessive (plus de 20 mm sur le gazon).</li> <li>• La zone traitée doit être dans une condition propice à l'infiltration verticale de l'eau d'irrigation dans le sol, assurant du fait même une distribution appropriée de la matière active.</li> <li>• Éviter le ruissellement ou la formation de flaques suite à l'application.</li> <li>• Éviter de tondre l'herbe après l'irrigation afin de ne pas altérer l'uniformité de l'application.</li> <li>• NE PAS appliquer l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 lorsque les bleuets sont en fleurs.</li> <li>• Appliquer l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 une fois par année seulement, conformément aux instructions sur cette étiquette.</li> <li>• Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte des bleuets.</li> </ul> |
|---|---|---|---|

**AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ :**

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Bayer CropScience et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Bayer CropScience ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous. En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Bayer CropScience de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

**APPLICATIONS RECOMMANDÉES - FRUITS ET LÉGUMES**

| CULTURE  | INSECTE  | DOSE DE l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240                  | REMARQUES   |
|--|--|--|---|
| <p>Sous-groupe de cultures 4-B.:</p> <p>Cardon, Céleri, Céleri chinois (feuilles fraîches et tige seulement), Laitue asperge, Fenouil de Florence (y compris anis sucré, fenouil doux, Finocchio), Rhubarbe, Bette à carde</p> | <p>Pucerons (y compris pucerons verts du pêcher)</p>   | <p>Application au sol</p> <p>0,73 – 1,3L/ha</p>                                    | <p><b>APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT</b></p> <p>Appliquer la dose prescrite selon l'une des méthodes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer la dose indiquée dans 2000 L d'eau à l'hectare, en une bande étroite (maximum de 5 cm) directement sur le rang lors du semis. Utiliser suffisamment d'eau pour assurer une bonne infiltration jusqu'à la zone des racines.</li> <li>• Pour l'épandage en bandes latérales, sous la surface, des deux côtés de chaque rang de semences ou de plants repiqués établis; appliquer dans 200 L d'eau par hectare. ADMIRE doit être incorporé dans la zone des racines.</li> <li>• Mouillage du pied après le semis, mouillage avec l'eau de repiquage ou mouillage des poquets : utiliser des volumes d'eau plus élevés, suffisants pour bien mouiller le sol.</li> </ul> <p>Ne pas appliquer plus d'une fois par saison.</p> <p>Ne pas appliquer dans les 45 jours précédant la récolte.</p> |
| <p>Amélanancier</p>  | <p>Puceron lanigère de l'orme (répression seulement)</p> <p>Puceron lanigère du pommier (répression seulement)</p> | <p>Application au sol</p> <p>- Arrosage sur le champ</p> <p>0,125 mL par plant</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT</b></li> <li>• La nécessité et la période de l'application doivent s'appuyer sur un dépistage du site, sur des expériences ou des dossiers antérieurs, sur la prise au piège de sujets adultes au cours de la saison ou sur d'autres méthodes.</li> <li>• Ne pas appliquer avant ou pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent activement.</li> <li>• Appliquer lorsque 75 à 100% de la migration des pucerons en provenance de l'orme vers l'amélanancier soit complétée (du début à la mi-juillet).</li> <li>• Appliquer sur la base des arbustes en tant que pulvérisation de</li> </ul>  |

|  |   |  |   |
|--|---|--|---|
|  |   |  | <p>surface sur bande étroite, sur la largeur du collet des racines, dans 200 L d'eau par hectare.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Éviter d'appliquer dans les zones engorgées ou saturées d'eau, ce qui ne permettrait pas à la matière active de s'infiltrer jusqu'aux racines des plantes.</li> <li>• Une irrigation suffisante (p. ex., 5 à 10 mm) doit se faire immédiatement (maximum 24 heures) suivant l'application afin que la matière active s'infiltrer jusqu'aux racines, mais il faut éviter l'irrigation excessive (plus de 20 mm).</li> <li>• La zone traitée doit être dans une condition propice à l'infiltration verticale de l'eau d'irrigation dans le sol, assurant du fait même une distribution appropriée de la matière active.</li> <li>• Éviter le ruissellement ou la formation de flaques suite à l'application.</li> <li>• Appliquer l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 une fois par année seulement.</li> <li>• Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte.</li> </ul> |
| <p><u>Sous-groupe de culture 13-A.:</u></p> <p>Mûres et framboises</p> <p>(incluant mûre sauvage; framboisier, rouge et noir; framboisier sauvage; mûre de Logan; cultivars et/ou hybrides de ces végétaux.)</p> | <p>Traitements de postfloraison :</p> <p>Pucerons</p> <p>Cicadelles (répression seulement)</p> <p>Anneleur du framboisier</p> <p>Agrile du framboisier (répression seulement)</p> | <p>Application foliaire</p> <p>175 mL/ha</p> <p>175 mL/ha</p> <p>467 mL/ha</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT</li> <li>• Faire un maximum de 3 applications par saison dans 300 L d'eau, sous forme de pulvérisation foliaire.</li> <li>• Ne pas appliquer avant ou pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent activement.</li> <li>• Pour la répression des anneleurs, appliquer lorsque les signes d'activité de ces derniers sont notés (bouts de tiges fanés, gonflement près de la base des tiges, présence des oeufs dans des fentes sur la base des tiges).</li> <li>• Si des traitements multiples sont nécessaires, allouer un délai minimum de 7 jours entre les traitements.</li> <li>• Ne pas appliquer dans les 4 jours précédant la récolte des mûres et framboises.</li> </ul>   |
|  | <p>Réduction de populations de</p> <p>Vers blancs</p> <p>(Larves du hanneton européen)</p>  | <p>Application au sol</p> <p>- Arrosage sur le champ</p> <p>1,2 L/ha</p>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT</li> <li>• Appliquer sur le sol et autour et en dessous des buissons de petits fruits, les promontoires et les autres surfaces herbeuses dans le champ de petit fruits et tout autour.</li> <li>• La nécessité et la période de l'application doivent s'appuyer sur un dépistage du site, sur des expériences ou des dossiers antérieurs, sur la prise au piège de sujets adultes au cours de la saison ou sur d'autres méthodes.</li> <li>• Appliquer tout juste avant ou pendant l'éclosion des œufs des insectes ciblés.</li> <li>• Ne pas appliquer avant ou pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent activement.</li> <li>• Appliquer dans 200 L d'eau par hectare.</li> <li>• Éviter d'appliquer dans les zones engorgées ou saturées d'eau, ce qui ne permettrait pas à la matière active de s'infiltrer jusqu'aux racines des plantes.</li> <li>• Une irrigation suffisante (p. ex., 5 à 10 mm) doit se faire</li> </ul>                                |

|  |   |  |  |
|--|---|--|--|
|  |   |  | <p>immédiatement (maximum 24 heures) suivant l'application afin que la matière active s'infilte jusqu'aux racines, mais il faut éviter l'irrigation excessive (plus de 20 mm).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La zone traitée doit être dans une condition propice à l'infiltration verticale de l'eau d'irrigation dans le sol, assurant du fait même une distribution appropriée de la matière active.</li> <li>• Éviter le ruissellement ou la formation de flaques suite à l'application.</li> <li>• Éviter de tondre l'herbe jusqu'après que l'irrigation ait eu lieu afin de ne pas altérer l'uniformité de l'application.</li> <li>• Appliquer l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 une fois par année seulement.</li> <li>• Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte des mûres et framboises.</li> </ul>   |
| <p>Patate douce</p> <p>Ontario et Québec seulement</p> | <p>Réduction de populations de</p> <p>Larves du hanneton européen</p> | <p>Application au sol</p> <p>- Arrosage sur le champ</p> <p>1,2 L/ha</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT</b></li> <li>• Appliquer sur les rangs de patates, les promontoires et les autres surfaces herbeuses autour le champ de patates.</li> <li>• Pour assurer une pénétration adéquate dans le sol, faire une seule application au sol par bassinage après le repiquage et avant que les feuilles des patates douces ne couvrent plus de 25% de la planche de culture. Appliquer tout juste avant ou pendant l'éclosion des œufs des insectes ciblés.</li> <li>• Appliquer dans 200 L d'eau par hectare.</li> <li>• Éviter d'appliquer dans les zones engorgées ou saturées d'eau, ce qui ne permettrait pas à la matière active de s'infiltrer jusqu'aux racines des plantes.</li> <li>• Une irrigation suffisante (p. ex., 5 à 10 mm) doit se faire immédiatement (maximum 24 heures) suivant l'application afin que la matière active s'infilte jusqu'aux racines, mais il faut éviter l'irrigation excessive (plus de 20 mm).</li> <li>• La zone traitée doit être dans une condition propice à l'infiltration verticale de l'eau d'irrigation dans le sol, assurant du fait même une distribution appropriée de la matière active.</li> <li>• Éviter le ruissellement ou la formation de flaques suite à l'application.</li> <li>• Éviter de tondre l'herbe après l'irrigation afin de ne pas altérer l'uniformité de l'application.</li> <li>• <b>NE PAS</b> appliquer l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 lorsque les patates douces sont en fleurs.</li> <li>• Appliquer l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 une fois par année seulement.</li> <li>• Ne pas appliquer dans les 125 jours précédant la récolte des patates douces.</li> </ul> |

|           |  |  |   |
|-----------|--|--|---|
| Ginseng   | Réduction de populations de<br><br>Larves du hanneton européen | Application au sol<br><br>1,2 L/ha                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>• APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT</li> <li>• La nécessité et la période de l'application doivent s'appuyer sur un contrôle du site, sur des expériences ou des dossiers antérieurs, sur la prise au piège de sujets adultes au cours de la saison ou sur d'autres méthodes.</li> <li>• Appliquer sur les lits semence de ginseng nouvellement ensemencées, avant que le paillis soit déposé.</li> <li>• Appliquer tout juste avant ou pendant l'éclosion des œufs des insectes ciblés.</li> <li>• Appliquer dans 200 L d'eau par hectare.</li> <li>• Éviter d'appliquer dans les zones engorgées ou saturées d'eau, ce qui ne permettrait pas à la matière active de s'infiltrer jusqu'aux racines des plantes.</li> <li>• Une irrigation suffisante (p. ex., 5 à 10 mm) doit se faire immédiatement (maximum 24 heures) suivant l'application afin que la matière active s'infilte jusqu'aux racines, mais il faut éviter l'irrigation excessive (plus de 20 mm).</li> <li>• La zone traitée doit être dans une condition propice à l'infiltration verticale de l'eau d'irrigation dans le sol, assurant du fait même une distribution appropriée de la matière active.</li> <li>• Éviter le ruissellement ou la formation de flaques suite à l'application.</li> <li>• Appliquer l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 F une fois par vie de jardin du ginseng seulement.</li> <li>• Attendre 3 années entre l'application d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 et la récolte.</li> </ul> |
| Fraisiers | Puceron du fraisier  | Application au sol<br><br>(par bassinage)<br><br>850 ml – 1,3 L/ha | <p>APPLICATION AU SOL SEULEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer la dose spécifiée de l'insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 dans les champs de fraisiers lorsque la croissance est commencée au printemps.</li> <li>• Les populations de pucerons peuvent être très faibles, mais le traitement est nécessaire avant la formation et la dispersion des pucerons ailés.</li> <li>• Ne pas appliquer immédiatement avant l'éclosion des bourgeons ni pendant la floraison ou lorsque les abeilles butinent activement.</li> </ul> <p><u>Appliquer la dose prescrite selon l'une des méthodes suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer la dose prescrite dans 2000 L d'eau par hectare en bande directement sur le rang. L'application doit être faite avec suffisamment d'eau pour assurer l'incorporation jusqu'à la zone des racines. Il n'est pas recommandé d'utiliser des pellicules de plastique ni d'autres paillis qui limitent l'infiltration de l'insecticide ADMIRE jusqu'à la zone des racines.</li> <li>• Autre option : Appliquer dans le trou de la plante au moment du repiquage.</li> <li>• La quantité de produit appliquée a un effet sur la durée de la suppression. Utiliser les doses les plus élevées aux endroits où les infestations peuvent survenir tardivement dans le</li> </ul>   |

|  |   |  |  |
|--|---|--|--|
|  |   |  | <p>développement de la culture ou aux endroits où la pression du ravageur est continue.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inspecter souvent les champs de fraisiers, surtout durant la période la plus chaude de la saison. Si les populations de pucerons du fraisier dépassent les seuils établis par les spécialistes de la région, appliquer un insecticide foliaire recommandé affichant un mode d'action différent de celui de l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240.</li> <li>• N'appliquer qu'une seule fois par saison.</li> <li>• Ne pas appliquer dans les 30 jours précédant la récolte.</li> </ul>   |
| <p>Bleuet en corymbes</p> <p><i>Colombie-Britannique seulement</i></p> | <p>Puceron du bleuet (<i>Ericaphis fimbriata</i>) et autres pucerons connus comme étant des vecteurs du virus de la brunissure nécrotique du bleuet</p> | <p>Application foliaire</p> <p>175 mL product/ha</p>                               | <p>APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire une application foliaire dans les champs où le virus de la brunissure nécrotique du bleuet représente un problème potentiel.</li> </ul> <p><u>Période d'application :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire un traitement de postfloraison une fois que les abeilles ont été enlevées.</li> <li>• Surveiller la présence de pucerons et faire une application foliaire lorsque la population de pucerons devient plus dense, mais avant l'apparition des pucerons ailés. Consulter les directives provinciales et les spécialistes agricoles de la région.</li> <li>• Pour une suppression optimale des insectes, appliquer le produit dans suffisamment d'eau pour permettre une bonne couverture foliaire (jusqu'à 1 000 L de solution / ha).</li> <li>• Un maximum de deux applications foliaires d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 peuvent être faites par culture par année.</li> <li>• Attendre au moins 7 à 10 jours entre les traitements.</li> <li>• Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte.</li> </ul> |
| Aubergines   | Doryphore de la pomme de terre  | <p>Application au sol à la transplantation</p> <p>7 à 10 mL/100 mètres de rang</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer la dose indiquée dans la raie de semis au moment de la transplantation.</li> <li>• L'application peut être effectuée à même avec l'eau de transplantation, ou en bandes sur le rang à l'aide d'un pulvérisateur réglé exclusivement pour l'application d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240. Le traitement doit être dirigé dans la rhizosphère (zone des racines).</li> <li>• Le taux d'application influence la durée de la suppression. Utiliser le taux élevé lorsqu'on prévoit au moment de la transplantation que la pression exercée par les insectes nuisibles sera forte ou continue.</li> <li>• Ne pas effectuer plus d'une application au sol par saison.</li> <li>• Respecter un délai d'au moins 70 jours entre le traitement avec l'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 et la récolte.</li> <li>• Ne pas effectuer une application foliaire après une application au sol.</li> </ul>   |
|  |   | <p>Application foliaire</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour une suppression optimale, une bonne couverture foliaire est nécessaire.</li> <li>• Voir le manuel d'utilisation du pulvérisateur pour connaître les volumes d'eau, les pressions et les réglages recommandés.</li> </ul>   |

|   |                         |  |   |
|---|-------------------------|--|---|
|   |                         | 200 mL à l'hectare   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer après le repiquage selon les résultats du dépistage.</li> <li>• Pour de meilleurs résultats, appliquer avant l'établissement d'une population dommageable.</li> <li>• Au total, deux (2) applications foliaires d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 peuvent être effectuées par saison.</li> <li>• Respecter un intervalle d'au moins 5 jours entre les applications foliaires. Ne pas récolter moins de 7 jours après la dernière application.</li> <li>• Ne pas effectuer une application foliaire d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 après une application au sol d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 sur la même culture.</li> </ul>  |
| <p><u>Groupe de Cultures 9:</u></p> <p>Melon à confire,<br/>Melon brodé,<br/>Melon d'eau,<br/>Courge d'été et d'hiver,<br/>Citrouille,<br/>Concombre,<br/>Chayotte (fruit),<br/>Pastèque de Chine,<br/>Concombre à mariner,<br/>Courge comestible,<br/>Momordique ssp.</p> <p>Cultivé au Manitoba, en Ontario, au Québec et dans les Provinces maritimes.</p> | Chrysomèle du concombre | Application au sol   | <p><b>APPLICATION AU SOL SEULEMENT</b></p> <p>L'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 supprime les populations de chrysomèles du concombre en début de saison sur les cucurbitacées semées sur place ou transplantées. Appliquer la dose prescrite d'Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 selon l'une des méthodes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jet dans le sillon dirigé sur les semences ou en dessous. Appliquer dans 200 L d'eau par hectare;</li> <li>• Jet de surface étroit (5 cm ou moins) en bandes sur la ligne de semences durant le semis dans 200 L d'eau et incorporer à une profondeur de 2,5 à 4 cm (1 à 1 1/2") avec irrigation suffisante. Irrigation suffisante (5 à 10 mm) doit se faire dans les 24 heures suivant l'application afin que la matière active s'infilte jusqu'aux racines mais éviter l'arrosage excessif (plus de 20 mm).</li> <li>• Traitement des semences ou des plants repiqués établis, par mouillage du pied après le semis ou par mouillage des poquets; utiliser des volumes d'eau plus élevés, suffisants pour bien mouiller le sol.</li> <li>• Pour l'épandage en bandes latérales, sous la surface, des deux côtés de chaque rang de semences ou de plants repiqués établis; appliquer dans 200 L d'eau par hectare.</li> </ul> |
|   |                         | 18 mL par 100 m de rang  |   |
|   |                         | Utiliser un maximum de 1,165 L/ha<br><br>(voir le tableau de conversion n° 3 des espacements courants entre les rangs) |   |
|   |                         | Application dans l'eau de transplantation*   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer la dose indiquée dans le trou de plantation juste avant ou au moment de la transplantation.</li> <li>• Appliquer la dose indiquée dans 150 mL d'eau d'ensemencement.</li> </ul> <p>*Ne pas utiliser cette méthode d'application sur les concombres à mariner.</p>  |
|   |                         | 25 mL par 1000 plants  |   |

|  |                               |                                       |   |
|--|-------------------------------|---------------------------------------|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Attendre au moins 21 jours entre la dernière application d’Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 et la récolte.</li> <li>• Ne pas appliquer plus d’une fois par saison.</li> <li>• Ne pas appliquer plus de 1,165 L d’Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240 (0,280 kg m.a.) par hectare par saison de croissance.</li> <li>• Inspecter souvent les champs de cucurbitacées, surtout durant la période la plus chaude de la saison. Si les populations de chrysomèles du concombre dépassent les seuils établis par les spécialistes de la région, appliquer un insecticide foliaire. Ne pas utiliser un insecticide du groupe 4 pour effectuer une application foliaire après une application au sol de l’Insecticide systémique en suspension aqueuse ADMIRE 240.</li> </ul> |                               |                                       |   |
| Arbres de Noël<br>( <i>Abies balsamea</i><br>et<br><i>A. fraseri</i> )   | Pucerons des pousses du sapin | Application foliaire<br><br>250 mL/ha | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Application terrestre seulement (y inclus la pulvérisation pneumatique (à jet porté).</li> <li>• Au printemps, appliquer à la dose indiquée sous forme de traitement foliaire à la volée ou dirigée, dès l’apparition de la première génération de pucerons.</li> <li>• Deux applications peuvent être nécessaires pour supprimer les populations de pucerons persistantes. Inspecter les champs et faire un autre traitement, au besoin.</li> <li>• Prévoir au moins 7 jours entre les applications.</li> <li>• Ne pas appliquer l’Insecticide systémique en suspension aqueuse Admire 240 sur les arbres de Noël avec de l’équipement portatif.</li> </ul> |

TABLEAU DE CONVERSION N° 3 DES ESPACEMENTS COURANTS ENTRE LES RANGS

|   |           |           |           |           |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Espacement entre les rangs en cm (po) : | 155 (61)  | 183 (72)  | 213 (84)  | 244 (96)  |
| Dose mL/100 m de rang (L/ha) :          | 18 (1,16) | 18 (0,98) | 18 (0,85) | 18 (0,74) |

## PRÉCAUTIONS

### GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Nocif en cas d’ingestion ou d’absorption cutanée. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Les applicateurs et autres manipulateurs doivent porter ce qui suit :

- Chemise à manches longues et pantalon
- Gants imperméables
- Chaussures et chaussettes

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l’entretien de l’équipement de protection individuelle (EPI). À défaut de directives précises pour le matériel lavable, utiliser un détergent et de l’eau chaude. Laver et ranger l’EPI séparément des autres vêtements.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d’utiliser des produits du tabac ou d’aller aux toilettes. Si l’insecticide pénètre à l’intérieur des vêtements, retirer ces derniers immédiatement. Ensuite, bien se laver et remettre des vêtements propres.

Retirer l’équipement de protection individuelle immédiatement après la manipulation de ce produit. Laver l’extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, bien se laver et remettre des vêtements propres. N’appliquer qu’aux endroits offrant une ventilation appropriée ou équipés pour éliminer le brouillard de pulvérisation. Ne pas appliquer ce produit de manière qu’il entre en contact avec les travailleurs ou d’autres personnes, soit directement ou par dérive de

pulvérisation. Seuls les travailleurs protégés doivent se trouver dans la zone durant l'application. **LES PERSONNES QUI MANIPULENT DES PLANTONS TRAITÉS DOIVENT PORTER L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE DÉCRIT PLUS HAUT.**

NOTE : Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à : [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Empêcher tout contact avec les lacs, les ruisseaux, les étangs et tout autre système aquatique. Ne pas contaminer les plans d'eau au moment de l'élimination des eaux de rinçage de l'équipement. Ce produit est très toxique pour les abeilles exposées directement au produit ou aux résidus sur les cultures et les mauvaises herbes en fleurs. Ne pas appliquer ce produit ni le laisser dériver sur les cultures ou les mauvaises herbes en fleurs si des abeilles butinent dans les secteurs à traiter. Ce produit est très toxique pour les invertébrés aquatiques. Ce produit est toxique pour les oiseaux. Éliminer tout surplus de produit et de plantons traités en les recouvrant de terre ou en les enfouissant dans le sol. Le surplus de plantons traités déversés doit être planté en double autour de la pointe de terre ou enterré à l'écart de plans d'eau tels que lacs, cours d'eau, étangs ou autres systèmes aquatique. Appliquer ce produit conformément au mode d'emploi sur l'étiquette.

## PREMIERS SOINS

|   |  |
|---|--|
| En cas d'ingestion                              | <ul style="list-style-type: none"><li>• Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.</li><li>• Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée.</li><li>• Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin.</li><li>• Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.</li></ul> |
| En cas de contact avec la peau ou les vêtements | <ul style="list-style-type: none"><li>• Enlever tous les vêtements contaminés.</li><li>• Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes.</li><li>• Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.</li></ul>   |
| En cas de contact avec les yeux                 | <ul style="list-style-type: none"><li>• Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes.</li><li>• Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil.</li><li>• Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.</li></ul>                                |

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Ce produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition. Traiter le patient selon les symptômes.

#### ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

**ENTREPOSAGE :** Entreposer dans un endroit frais et sec, et de façon à éviter la contamination croisée avec d'autres pesticides et engrais ou avec la nourriture de consommation humaine ou animale. Entreposer dans le contenant d'origine, hors de la portée des enfants, de préférence dans un endroit fermé à clé.

**ÉLIMINATION :** Faire en sorte de ne pas contaminer l'eau et la nourriture de consommation humaine ou animale en entreposant ou en éliminant le produit.

**CONTENANT RECYCLABLE :** Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

®ADMIRE est une marque déposée de Bayer CropScience